

7 OPC
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
au capital de 1000 €
Siège social : 36 Chemin de la Gare
31700 DAUX
907 899 371 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, Le cinq mai,
A dix-huit heures,

Au siège social à DAUX,

*Monsieur William GUISTI, demeurant au 1099 Route d'En Herré 31530 LE
CASTERA,*

*Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital
social de la société 7 OPC,*

Associé unique et seul Président de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

**- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4
des statuts,**

*Article 4 : SIEGE SOCIAL « Le siège social est fixé :
25 Avenue des Arènes 31130 BALMA. » Le reste de
l'article demeure inchangé.*

Le transfert du siège social est effectif au 1er juin 2024.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président
William GUISTI

